Introduction

Laurence BERGUGNAT(1), Loïc LEROUGE(2)

(1) MCF HDR Sciences de l'éducation - Université de Bordeaux - Laboratoire LACES,
(2) Directeur de recherche CNRS - Droit du travail – Droit de la Sécurité sociale – Droit de la santé, Université de Bordeaux – CNRS, Laboratoire COMPTRASEC

1 La santé au travail : une question d'éducation et de formation ?

Présenter le titre de ce numéro dans une forme interrogative, c'est d'emblée questionner les paradigmes, théories et modèles qui sous-tendent la notion de santé au travail et plus encore de ses liens avec l'éducation et la formation, domaine à interroger aussi. Le projet est né des journées internationales et interdisciplinaires « *Towards a Feasible New Economy of Innovative and Healthy Work* » organisées à Bordeaux les 28-29 avril 2016[1] par Loïc Lerouge, Directeur de recherche au CNRS, spécialiste de droit de la santé au travail (CNRS, Bordeaux) et Robert Karasek, professeur émérite en psychosociologie de l'Université du Massachusetts Lowell et de l'Université de Copenhague . Cet événement a marqué un tournant dans la manière d'appréhender la santé au travail en mettant en discussion les développements de l'économie au regard de l'innovation et de la protection de la santé au travail. Le groupe d'experts scientifiques international et pluridisciplinaire[2] qui a été réuni a dégagé neuf sujets et questions qui ont été ensuite confrontés aux acteurs du monde socio-économique (parties-prenantes)[3]. Le sujet de l'éducation à la santé au travail y figurait en bonne

[1] https://healthywork2016.sciencesconf.org/index7819.html?forward-action=index\&forward-controller=index\&lang=en ; Organisées dans le cadre du projet-pilote « Risques psychosociaux au travail » (RPST) du programme HEADS financé par l'Idex de Bordeaux, https://idex.u-bordeaux.fr/fr/n/Actualites/HEADS-programme-emergent-sante-et-societe-lance-i4506.html.

[2] Etaient représentées les disciplines du droit, de la sociologie, des sciences politiques, de l'épidémiologie, de l'économie, de l'ergonomie, de la psychologie, des sciences de gestion et, enfin, des sciences de l'éducation.

[3] Les sujets et questions étaient : 1. Promouvoir le dialogue sur les conditions de travail et l'organisation du travail, *quid* de la représentation collective ? ; 2. Approche collective *versus* approche individuelle, quelle combinaison soutenir ? ; 3. L'approche collective des politiques de santé au travail doit primer sur l'approche individuelle ; 4. Long terme *versus* court terme, quelle combinaison soutenir ? Promouvoir une vision à long terme, et pas seulement des approches à court terme ; 5. Qui est responsable de l'action ? L'éducation des responsables pour l'action est l'une des clés ; 6. Dans quelle mesure les parties prenantes croient-elles que le changement/l'action est possible ? ; 7. La mesure des avantages et des coûts dans le système

place et les conclusions finales ont notamment insisté sur la nécessité de développer l'approche éducative de la santé et de la sécurité au travail.

La santé au travail, depuis le XVI^{e} siècle jusqu'à aujourd'hui est majoritairement appréhendée du point de vue des risques et du danger, dans un but de les prévenir et de sécuriser le milieu professionnel. Cette approche a eu pour effet de réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles. La politique d'influence hygiéniste menée a permis la reconnaissance des maux du travail et de la souffrance des corps. Toutefois, les domaines de l'éducation et de la formation ont connu des évolutions et des ruptures dont il faut tenir compte pour justement conceptualiser l'approche de la santé au travail à travers l'éducation et la formation. Or, un rapide détour par l'Histoire permettra de mieux percevoir à la fois l'évolution des modèles de prévention du XVI^{e} siècle à nos jours concernant la santé et le travail, mais aussi les transformations des modèles d'éducation et de formation apparues dans les années 1990 dans un nouveau contexte socio-économique. Une fois ces aspects historiques posés, nous poursuivrons sur les enjeux de prévention par l'éducation et la formation, pour ensuite ouvrir sur les propositions des auteurs retenus pour ce numéro.

2 Le contexte de la reconnaissance et prévention des maux du travail

Les recherches de Léoni (2017, p. 27), dans sa thèse de doctorat sur le développement et l'avenir de la prévention des risques professionnels, montrent que les premières interventions de l'État en la matière sont apparues dès le XVI^{e} siècle sous le règne de Charles IX qui évoque, pour la première fois en juillet 1566, l'obligation faite aux entrepreneurs de mettre en place pour les couvreurs des « défenses de perches et chevrons » assurant leur sécurité. Les infractions à cette ordonnance étaient punies d'amendes dont le produit serait utilisé à « subvenir aux pauvres ouvriers du dit métier qui tombent ordinairement de dessus les maisons et en quelques façons que ce soit ». Ainsi, Colbert, par l'Édit de Nancy du 23 septembre 1673, instaura un Fonds des invalides de la marine afin que les marins devenus incapables de vivre de leur travail, du fait de leur invalidité, soient pensionnés par l'État (Martin, 2018). De même, l'ordonnance royale du mois d'août 1681 institua un Code de la marine[4], et instaura l'inspection des coffres de mer devant équiper les navires partant en mission et contenant des médicaments nécessaires aux premiers soins en cas d'accident ou de maladie (Romieu, 2001). Ces interventions étatiques s'accentueront du XVII au XIX^{e} siècle avec l'essor de l'industrialisation.

Mais c'est le XVIII^{e} siècle qui va marquer un tournant dans le rapport aux corps et l'appréhension des maux. Jusqu'alors le but était de chercher avant tout à se défendre contre le mal par le meilleur entretien possible de soi et l'invention de protections diverses dans un rapport magique et sacré à la maladie : par exemple au Moyen Âge,la protection par des objets aux attributs magiques représentait déjà l'imaginaire du

de la chaîne de valeur, des conditions de travail et des coûts cachés est nécessaire ; 6. Pour encourager l'innovation sociale et l'expérimentation, faut-il donner la priorité à la normalisation ou à l'innovation ? ; 7. Qui produit les connaissances sur les problèmes de santé au travail et comment ces connaissances sont-elles reconnues ? ; 8. Comment la valeur ajoutée de la production est-elle distribuée ? ; 9. La numérisation du travail : opportunités et menaces.

[4] http://www.fortunes-de-mer.com/mer/images/documents\%20pdf/legislation/Francaise/Ordonnance\%20Colbert\%201681.pdf

Published in : Laurence Bergugnat et Loïc Lerouge (dir.), *Revue Education, Santé, Sociétés, Vol. 7, No. 2 "La santé au travail : une question d'éducation et de formation ?"*, Editions des archives contemporaines,
ISSN : 2425-617X, ISBN : 9782813003836, doi : 10.17184/eac.9782813003836

risque, tout comme les mises en quarantaine pour éviter la propagation des maladies (Vigarello,1999). Ainsi, peu à peu on entrevit la possibilité de prévoir ce qui pourrait advenir de mauvais pour la santé. La grande nouveauté de ce siècle des Lumières sera donc la mesure du risque. Vigarello (1999, *id.*, 1999), dans son livre sur l'histoire des pratiques de santé, cite l'exemple de l'Académie Royale qui calculait la direction des vents ou la durée des pluies par rapport à l'apparition de telle maladie. La propagation de la phtisie pulmonaire fut le déclencheur des premières enquêtes de prévention. En effet, l'observation approfondie des malades (voir les descriptions de Vigarello, *ibid*, p. 180-183), qui révéla l'influence de l'air sur les poumons, entraîna toute une série d'interrogations sur l'environnement des villes, et déboucha en 1776 sur la première enquête sanitaire organisée par l'Académie de médecine de Paris : on comprenait enfin ce qui pouvait prévenir les maladies, à savoir, l'assainissement de l'air, puis au XIX^{e} siècle c'est l'eau qu'il faudra purifier. L'État allait donc conduire une politique d'hygiène (que Foucault nommera « bio politique »[5]), poussant les médecins de l'époque à multiplier les traités à l'égard de la noblesse, de la bourgeoisie et des ouvriers, en vue de prolonger la vie et la bonne santé des enfants, de conserver les forces de travail, de coordonner la poussée démographique et de contrôler les populations, notamment la classe ouvrière. Cette époque marque donc le début d'une politique de la santé et de la famille, mais aussi de la ville qu'il faut médicaliser avec la création d'une police sanitaire, parce que la ville est cause de grandes peurs et d'épidémies.

Dans le même temps commençaient à être reconnus les maux du travail à travers le recensement des airs nocifs et viciés réalisé aussi dans les ateliers de meuniers ou de bluteurs de grains, où sont repérées des molécules végétales, tandis que les corroyeurs ou les cordonniers respirent des molécules minérales. On s'attarde aussi sur les corps fourbus par le travail, attribuant à chaque métier un désordre physique bien spécifique : le médecin italien Ramazzini, pionnier de l'ergonomie, étudia plus de 52 métiers et mis en évidence dans son traité « *De morbis artificum diatriba* » (1700), la relation entre le travail et l'homme : « Les arts (métiers) sont une source de maux pour ceux qui les exercent et les malheureux artisans trouvant les maladies les plus graves où ils espéraient puiser le soutien de leur vie et celle de leur famille, meurent en détestant leur ingrate profession » (cité par Leoni, 2017, p. 26). Mais plus que les douleurs physiques ou déformation du corps, c'est la fatigue, l'épuisement et la peine quotidienne des ouvriers qui alarment les autorités au point de porter une attention particulière sur la pénibilité du travail en termes d'intensité qu'il conviendrait de mieux répartir dans le temps (trois siècles plus tard, ce thème fait encore débat). Dans cet esprit fut alors créée au milieu du XVIII^{e} siècle la première assistance médicale par la compagnie de Saint-Gobin, puis les premières assurances en cas de maladies et d'invalidité, sous la poussée des compagnons tailleurs de Londres et de Westminster, « se plaignant de fatigue et de mort précoce, prétendant même refuser l'embauche s'ils ne sont pas davantage protégés » (Vigarello, *ibid*, p. 193). Toutefois, la contrepartie à ces garanties est que l'ouvrier s'engage en retour à s'auto-contrôler pour mener une vie saine à l'inverse d'une vie de débauche nuisible au travail. Ainsi, la santé principe de vie fondamentale, devient un instrument moral, à visée économique, reposant qui

[5] Foucault M. (1975, p. 160-199). *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard.

Published in : Laurence Bergugnat et Loïc Lerouge (dir.), *Revue Education, Santé, Sociétés, Vol. 7, No. 2 "La santé au travail : une question d'éducation et de formation ?"*, Editions des archives contemporaines, ISSN : 2425-617X, ISBN : 9782813003836, doi : 10.17184/eac.9782813003836

plus est, sur le principe d'imputabilité de la faute à l'ouvrier en cas de défaillance dans sa vie privée.

Avec l'essor de l'industrialisation au XIX^e siècle, le rapport au travail va changer : « le travail mécanique commence à s'imposer sur le travail habile. Le physique l'emporte sur la dextérité ; la mesure sur le tact » (Vigarello, *ibid.* p. 208), et cela dans un contexte de comparaison des forces physiques (grâce à la création de nouveaux instruments de mesure et aux traités hygiénistes), entre les européens et les sauvages des colonies, entre les bourgeois et les ouvriers. Pour l'exemple, le docteur Fonssagrives (1870)[6] propose un « Traité d'hygiène navale ou de l'influence des conditions physiques et morales dans lesquelles l'homme de mer est appelé à vivre et des moyens de conserver sa santé ». De même dans son second traité sur « L'éducation physique des garçons ou avis aux familles et aux instituteurs sur l'art de diriger leur santé et leur développement », il suggère qu'un cerveau contraint par le travail agit comme un animal en cage, des forces trop contenues pouvant se transformer alors en acte violent déclenchant des émotions.

Le développement des machines à vapeur et l'essor des manufactures à la fin du XIX^e siècle vont entraîner une série de grandes lois sociales notamment au regard des risques encourus par les ouvriers[7], ce qui à partir des années 1920 conduira à la création de nombreuses revues traitant de la prévention de ces risques (Annales d'hygiène publique et sociale, 1924 ; Revue de médecine du travail, 1929). À cette époque l'imputation des risques est partagée entre le point de vue du patronat et des médecins hygiénistes qui s'attachent aux dimensions personnelles et sociales des individus (hygiène de vie, logements insalubres, mœurs), tandis que les travailleurs s'attaquent aux conditions de travail. À cet égard, le système de production tayloriste sera vigoureusement critiqué pour ses injonctions à la performance et aux cadences chronométrées dans une dynamique de rationalisation technique de l'activité professionnelle (au XXI^e siècle, les revendications restent les mêmes et le système perdure). Toutefois, à mesure que s'intensifie le travail, l'entreprise se préoccupe de la santé de son personnel en créant en son sein des services médicaux, en même temps que les médecins hygiénistes s'intéressent aux maladies professionnelles. Cette évolution des mentalités conduira, après un pénible combat long d'une vingtaine d'années, à une législation dans les domaines de la prévention et de la réparation, deux maladies étant reconnues comme professionnelles par la loi du 25 octobre 1919, le saturnisme et l'hydrargisme (intoxication au mercure). L'alcoolisme, les prédispositions héréditaires et l'imprudence étaient toutefois également reconnus comme de possibles troubles pour

[6] Document en ligne : www.bu.univ-nantes.fr (Annexe II)

[7] Loi du 19 mai 1874 sur le travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie ; Loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles et de femmes dans les établissements industriels ; Loi du 9 avril 1898 sur la reconnaissance des accidents du travail ; Loi du 30 mars 1900 portant réforme du droit du travail qui réduit la journée de travail de douze heures à dix heures ; Loi du 13 juillet 1906 établissant le repos hebdomadaire en faveur des employés et ouvriers ; Loi du 25 octobre 1919 sur la reconnaissance des maladies professionnelles. Un arrêt de la Cour d'appel de Dijon en 1878 est décisive pour que s'engage une réflexion sur la sécurité industrielle au sein des ateliers pour éviter les chutes et les chocs. C'est la naissance de l'hygiène industrielle qui répartit les responsabilités entre l'ouvrier et le maître qui a l'obligation d'organiser l'environnement physique de l'atelier (prémisses de la prévention primaire). Dans ce procès intenté par un ouvrier touché par des particules de fonte, il est condamné en première instance pour son imprévoyance. L'ouvrier gagnera en seconde instance sur le motif que le patron n'avait pas mis en œuvre des mesures préventives.

Published in : Laurence Bergugnat et Loïc Lerouge (dir.), *Revue Education, Santé, Sociétés, Vol. 7, No. 2 "La santé au travail : une question d'éducation et de formation ?"*, Editions des archives contemporaines,
ISSN : 2425-617X, ISBN : 9782813003836, doi : 10.17184/eac.9782813003836

ne pas imputer au travail l'accident car les causes des pathologies étaient considérées comme trop diffuses pour pouvoir être rattachées de manière certaine à un métier. La démonstration du lien entre la pathologie et le travail était alors à la charge des ouvriers et des syndicats (Lerouge, Badel, 2020).

Le XIX[e] siècle, par l'essor de l'industrialisation voyait pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, l'accélération des changements s'opérer autant dans la vie au travail que dans la vie privée. L'expérience du médecin Fleury à la fin du siècle mit en évidence une fatigue excessive causée par des stimulations intenses et répétées, qu'il considérait comme « l'affaiblissement intime, celui de la force intérieure » (Vigarello, *ibid*, p. 281) : « dans une ville comme Paris, chaque jour, chacun de nous, perçoit une quantité prodigieuse de ces vibrations » (Fleury, 1898, p. 210)[8]. Comme noté par Vigarello (*ibid.*, p. 281), « de nouveaux mots sont forgés pour désigner les troubles : surmenage, neurasthénie, surmènement, épuisement nerveux, névrose d'épuisement », dont les premières mesures sont effectuées par Mosso[9], associées à des tentatives de prévention par « l'hygiène du neurasthénique »[10]. Ainsi, un changement majeur s'opère, par un élargissement du territoire de l'hygiène aux affaires intimes, aux errances du moi (Vigarello, *ibid.*, p. 283), que l'on finira par nommer de façon générique santé mentale.

Le concept de *Burnout*, apparu dans les années 1970 dans un contexte de travail bien spécifique des professions de la relation d'aide aux grands drogués, et aujourd'hui en raison de sa propagation dans de nombreux métiers, ne serait-il pas devenu un concept totalisant (voir *Global burnout,* Chabot, 2013), relatif à des maux nés dans cette période de rupture que fut le XIX[e] ? C'est la raison pour laquelle, sur le plan historique, dans le sens d'une histoire non linéaire faite de ruptures et de discontinuités (Giddens, 1994 ; Rosa, 2014), la référence fréquente au modèle dominant néolibéral (capitalisme financier sans régulation éthique ou juridique) pour expliquer les désordres de notre temps est un peu trop rapide, si on ne le resitue pas dans ce XIX[e] siècle. En effet, ce siècle caractérise un moment de ruptures sans précédent, essentiellement dû à la vitesse du changement, aux choix capitalistes et industrialistes, avec notamment la division du travail (accroissement des échelles hiérarchiques et des postes intermédiaires), associée à une gestion hygiéniste des humains, elle aussi en évolution dans ce même siècle : d'une politique sociale hygiéniste d'assistance et de fraternité à caractère moral pour changer les comportements (pédagogie nationale du logement sain pour les ouvriers, assistance publique pour des séjours au bon air), on passera à la fin du XIX[e] siècle à une politique de solidarité[11], à caractère économique et politique : la santé devient l'affaire de tous, les classes sociales sont solidaires entre elles (les campagnes de vaccination en sont un exemple).

[8] M. de Fleury, *Introduction à la médecine de l'esprit,* Paris, 1898, p. 210.

[9] Mosso, A. (1896). *La fatigue intellectuelle et physique.* Paris

[10] Proust, A., et Ballet, G. (1895). *L'hygiène du neurasthénique.* Paris.

[11] Solidarité : du latin « *solidus* » : ferme, massif, solide / une pièce d'or. Origine juridique : lien de créances et de dettes. Plusieurs définitions sont proposées selon la discipline : (1) juridique : droit des obligations et droits matrimoniaux. (2) Sociologique : interdépendance entre les individus pour faire société (Durkheim, *de la division du travail social,* 1893). (3) Anthropologique : par instinct de survie (armée, catastrophe). (4). Économique : politique de redistribution
Une solidarité verticale d'État ; horizontale par l'auto-organisation des individus (ONG, associations, syndicats …) ; coopérative par l'engagement de tous les acteurs dans l'échange.

Published in : Laurence Bergugnat et Loïc Lerouge (dir.), *Revue Education, Santé, Sociétés, Vol. 7, No. 2 "La santé au travail : une question d'éducation et de formation ?"*, Editions des archives contemporaines,
ISSN : 2425-617X, ISBN : 9782813003836, doi : 10.17184/eac.9782813003836

Dans ce contexte politique et sanitaire d'une hygiène des populations et des lieux, construite sur la notion de risque, sera dans le même temps organisé à la fin du XIX^{e} siècle le système d'assurances des personnes soutenu par le développement de la science statistique et de la science épidémiologique. Or, l'imputation des risques au XX^{e} siècle changera de destinataire, ce ne seront plus des éléments extérieurs (l'air, l'eau, les microbes, les machines, le travail dans les ateliers ou dans les mines) qui viendront perturber les corps ou les esprits, et dont il faudra se protéger, mais ce sont bien les humains eux-mêmes qui produiront leur propre malheur faisant de leur environnement une « Société du risque », titre évocateur d'un livre pionnier de Beck écrit en 1986 et traduit en France seulement en 2001, peu après les événements du 11 septembre de la même année. Latour, qui préface ce livre, décrit un monde dans lequel « nous n'échangeons pas seulement des biens, mais aussi des maux [...] Les maux, les menaces et les risques ne viennent plus de l'extérieur inquiéter la société elle-même : ils sont engendrés, manufacturés, par cette société elle-même » (Beck, 2001/1986, p. 11). La gestion des hommes par les risques deviendra donc dans la dernière moitié du XX^{e} siècle le modèle prédictif dominant le monde de la prévention.

Or, même si la déclaration de Séoul sur la sécurité et la santé au travail (OIT, 2008)[12] reconnait que la sécurité et la santé au travail constituent un droit humain fondamental tel qu'énoncé à l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) du 10 décembre 1948 et « reconnaît l'importance de l'éducation, de la formation, en matière de prévention et de promotion des mesures préventives », les paradigmes de la prévention des risques et de la réparation restent prépondérants. Serait-ce parce que le lien entre santé et travail ne va pas de soi ?

3 Santé, travail et éducation/formation : des liens à construire

Le fait que le lien entre santé et travail n'aille pas de soi tient peut-être au fait que, pour certains auteurs, « la sécurité a reçu plus d'attention que la santé avec globalement d'ailleurs de bons résultats. Car, le manquement à la sécurité a une sanction immédiatement visible : l'accident, dont la survenue provoque un sentiment de culpabilité et une mobilisation pour qu'il ne se reproduise pas [...] La santé, elle, est une notion beaucoup plus complexe et moins appréhendable. C'est un idéal et ce qui l'altère est multifactoriel. Il convient donc aujourd'hui d'appliquer à la santé dans toutes ses dimensions, la même détermination qui a permis de réduire le risque accidentel » (Dab, 2008, p. 10)[13]. Par cette proposition William Dab invite donc à un changement d'approche, celle de centrer le point de vue sur la santé, et non plus seulement sur les risques.

La deuxième raison est peut-être liée aux représentations. Le travail n'est plus représenté comme positif pour la santé, il est une source de souffrance comme l'a montré Dejours (1998) dans ses recherches en psychopathologie du travail. En effet, le monde du travail peut s'avérer dangereux et provoquer des conséquences sur la santé mentale et physique. De façon générale, l'intensification du travail en est la source première

[12] https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---safework/documents/meetingdocument/wcms_151738.pdf

[13] William Dab, ancien directeur de la santé (2003-2005)

Published in : Laurence Bergugnat et Loïc Lerouge (dir.), *Revue Education, Santé, Sociétés, Vol. 7, No. 2 "La santé au travail : une question d'éducation et de formation ?"*, Editions des archives contemporaines,
ISSN : 2425-617X, ISBN : 9782813003836, doi : 10.17184/eac.9782813003836

des risques, ne laissant aucune place à la délibération et négociation collective dans le travail, les organisations déficientes étant légion (Gollac, 2005) au point de qualifier le travail d'intenable (Théry, 2006).

Or, malgré les contraintes économiques pesant sur le travail et l'humain, il est possible d'agir sur les conditions de travail, comme l'a montré Askénazy dans son livre de 2004 sur les désordres du travail. Il y décrit entre autres une sorte de « miracle américain » comparé à l'impasse française. Ainsi, aux États-Unis, dans les années 1990 et pendant une période pourtant de forte croissance économique entraînant d'intenses rendements et de changements dans le travail, les accidents et maladies professionnelles ont été réduits de plus d'un tiers, et la satisfaction des salariés a augmenté. Pourquoi ? Parce que grâce aux ergonomes, les entreprises ont intégré les questions de santé et sécurité au travail en formant leurs employés, et en réorganisant leurs entreprises. Ainsi le concept de qualité du travail, à l'inverse du travail empêché, en référence aux travaux de Yves Clot (2008), devenait effectif. De plus, dans un environnement plus sûr et moins astreignant (Askénazy donne l'exemple de la mise en œuvre d'une rotation de postes permettant l'alternance entre contraintes physiques et travail moins pénible), la motivation augmente, l'absentéisme baisse, ainsi que les coûts des accidents et maladies, à la condition toutefois que l'entreprise ait une vision à long terme. En résumé, « c'est la désorganisation des organisations qui serait à la base de leur dangerosité » (Askénazy, 2004, *id.*, p. 75), des organisations qui ne tiennent compte ni des conditions de travail, ni de la réalité même du travail qui finit par devenir intenable parce que non discuté, et non soumis à l'analyse collective.

Il s'agirait donc comme le propose Van den Broucke, S. (2017) de « penser des organisations qui incluent la littératie en santé dans leur politique organisationnelle afin de mieux tenir compte des individus avec un faible niveau de littératie en santé au travail ? ». Or, en France, ce n'est pourtant que très récemment que la culture de la réparation est en train de migrer vers une culture de prévention primaire et de protection soutenue notamment par les juges en qualifiant l'exécution de l'obligation de sécurité de l'employeur à la lumière des principes généraux de prévention[14] et dans le cadre de négociation collective qui se réinvestit à nouveau dans le champ de la santé au travail. En témoigne par exemple la loi de modernisation sociale de 2002 qui oblige l'employeur à prendre en compte la santé des travailleurs dans ses aspects physique et mental. Cette évolution fut suivie en 2013 par un accord interministériel en faveur de politiques de qualité de vie au travail. Enfin, fin 2020, un pas de plus vers la prévention par l'éducation a été franchi *via* « l'Accord national interprofessionnel pour une prévention renforcée et une offre renouvelée en matière de santé au travail et de conditions de travail » (2020)[15]. Cet accord recommande d'intégrer l'éducation dans les cursus de formation initiale et continue. Il témoigne également d'une évolution du paradigme de la prévention et réparation ancré dans une approche biomédicale, vers une approche biopsychosociale, mais aussi émancipatrice, centrée sur l'analyse des réalités du travail pour préserver sa santé, dans un rapport prépondérant au collectif

[14] V. arrêt *Air France* rendu par la Chambre sociale de la Cour de cassation le 25 novembre 2015, n° 14-24.444.

[15] Accord national interprofessionnel du 9 décembre 2020 pour une prévention renforcée et une offre renouvelée en matière de santé au travail et conditions de travail.

Published in : Laurence Bergugnat et Loïc Lerouge (dir.), *Revue Education, Santé, Sociétés, Vol. 7, No. 2 "La santé au travail : une question d'éducation et de formation ?"*, Editions des archives contemporaines,
ISSN : 2425-617X, ISBN : 9782813003836, doi : 10.17184/eac.9782813003836

de travail. Reprenant le principe de l'adaptation du travail à l'homme, et non l'inverse, formule datant du rapport Brundtland (1987)[16] sur le développement durable, cet accord de dimension éthique et politique marque un tournant dans l'approche en santé et sécurité au travail. On y retrouve le modèle de la qualité de vie au travail, associant santé, sécurité et performance, au sens d'efficacité dans l'atteinte des buts et d'efficience dans le rapport à la santé (Clot, 2008, *id.*), englobant aussi les conditions de travail. Ainsi, l'influence des travaux scientifiques issus de différents courants de la psychologie et de l'ergonomie y est clairement visible à travers les termes « collectifs de travail, sens du travail, transformation par les salariés de leur situation de travail », permettant de « conserver vivant le métier » (Clot, 2016/2) et favoriser ainsi la santé.

Complémentaire à la prévention par l'éradication et la connaissance des risques, la prévention par l'éducation et la centration sur la santé mérite d'être conceptualisée et déployée dans le monde du travail. En effet, l'approche par les risques aussi pertinente soit-elle d'un point de vue probabiliste et épidémiologique pour déceler les déterminants de santé échoue à réduire les accidents et maladies du travail. L'enquête de l'Assurance Maladie sur la prévention des risques professionnels tout public confondu montre qu'en 2019 les accidents du travail et les maladies professionnelles ont augmenté. Même si le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) enregistre une baisse des accidents de 0,3% par rapport à 2018, ils ont en revanche augmenté dans le secteur du soin et de l'intérim (+ 1,3) et du tertiaire (assurance, banque, administration + 4 %). De même pour les maladies professionnelles qui depuis 2 ans augmentent d'1,7 % par rapport à 2018, les troubles musculosquelettiques représentant 88 % d'entre elles et ayant augmenté de 2,3%, tout comme les affections psychiques liées au travail (+6 %). De même, le maniement de nouveaux termes en seulement une vingtaine d'années : stress au travail, harcèlement moral, souffrance, burn-out, bore-out, présentéisme, risques psychosociaux, qualité de vie au travail, bien-être au travail et tout récemment résilience, témoigne de la permanence d'un problème structurel, politique, économique et éthique non réglé à ce jour malgré les discours, slogans ou encore préconisations des organisations internationales.

Nous partons donc du postulat que développer davantage la prévention par l'éducation centrée sur la santé et l'activité de travail pourrait ouvrir de nouvelles perspectives d'analyse du travail en faveur d'un travail soutenable entré dans l'agenda du nouveau Programme de développement durable pour 2030[17]. Le travail « résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie ».

Au regard de ces recommandations internationales, la prévention par l'éducation au cœur des questions sociales, politiques et éthiques mérite d'être plus largement expérimentée et évaluée pour un large déploiement visant la conscientisation et l'acculturation à la santé au travail. Toutefois faut-il encore définir ce qu'on entend par

[16] Rapport de Mme Gro Harlem Brundtland (ex chef du gouvernement norvégien), *Notre avenir à tous (Our common futur),* 1987.

[17] http://www.oit.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm

Published in : Laurence Bergugnat et Loïc Lerouge (dir.), *Revue Education, Santé, Sociétés, Vol. 7, No. 2 "La santé au travail : une question d'éducation et de formation ?"*, Editions des archives contemporaines,
ISSN : 2425-617X, ISBN : 9782813003836, doi : 10.17184/eac.9782813003836

éducation et formation, de façon à savoir de quel type d'éducation et de formation l'on parle.

4 L'éducation et la formation : l'évolution des modèles et les enjeux

Dès l'Antiquité avec Platon et ses « Lois », l'éducation et la formation dans les principes, concerne l'humain tout au long de sa vie. Cette éducation aura au cours des siècles des visées bien distinctes : à la Révolution, il s'agit d'éduquer le peuple et c'est Condorcet, entré dans la modernité suite à la chute de l'Ancien Régime qui assoit les fondements de l'éducation permanente :

« l'instruction doit être universelle, c'est à dire s'étendre à tous les citoyens […] Elle doit, dans ses divers degrés, embrasser le système tout entier des connaissances humaines, et assurer aux hommes, dans tous les âges de la vie, la facilité de conserver leurs connaissances et d'en acquérir de nouvelles »[18].

Cette éducation permanente permettra d'alphabétiser, d'instruire, de moraliser, et de s'élever au rang de citoyen tout au long du XIX^{e} siècle. Le projet est majoritairement émancipatoire et démocratique :

> « Pour les citoyens livrés à des occupations industrielles, [le cours] offrira chaque semaine une instruction qui en amusant leur esprit délassera leur corps de ses travaux ordinaires, enfin, il invitera par l'attrait même de la curiosité, et du plaisir, généralement tous les citoyens à se réunir paisiblement, à fraterniser ensemble et à s'instruire en commun » (Rapport Lanthenas du 28 Frimaire an 1, 18 décembre 1792)[19].

C'est dans ce cadre-là que sera créé le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) sous l'impulsion de l'abbé Grégoire en 1794 pour « éclairer l'ignorance qui ne connaît pas et la pauvreté qui n'a pas les moyens de connaître »[20]. L'association polytechnique d'instruction populaire créée en 1830 se démarquera par son côté un tant soit peu normalisateur conformément à l'époque. Elle visera le travail, avec pour but :

> « de faire des ouvriers plus habiles, plus à l'aise et plus sages, de moraliser par la science et par l'enseignement professionnel […]. Les cours publics et gratuits du soir ont pour objet la vulgarisation des connaissances utiles en constituant un ensemble complet d'instruction générale élémentaire. Ils s'adressent aux ouvriers, aux commerçants et à tous ceux qui n'ont ni le temps ni les moyens d'étudier ailleurs » (mai 1881)[21].

Suivront à partir de 1898 au cœur de l'affaire Dreyfus les universités populaires pour l'éducation du peuple (d'inspiration socialiste), conçues comme des « associations pour

[18] Rapport et projet de décret relatifs à l'organisation générale de l'instruction publique, 20 et 21 avril 1792

[19] http://www.le-temps-des-instituteurs.fr/peri-cours-d27adultes.html (consulté le 04/03/2021)

[20] Extraits de son discours à la Convention le 10 octobre 1794 https://www.cnam-paysdelaloire.fr/le-cnam/presentation/notre-histoire--872792.kjsp (consulté le 05/03/2021).

[21] Cote : Cote BnF : 8° R. 4709 (inc. ; 1873 – 1933).

Published in : Laurence Bergugnat et Loïc Lerouge (dir.), *Revue Education, Santé, Sociétés, Vol. 7, No. 2 "La santé au travail : une question d'éducation et de formation ?"*, Editions des archives contemporaines,
ISSN : 2425-617X, ISBN : 9782813003836, doi : 10.17184/eac.9782813003836

l'étude destinée à affranchir l'individu de ses préjugés moraux et de ses servitudes intellectuelles » (Richez, 2018, p. 9)[22]. Enfin, après la guerre de 14-18, les compagnons de l'université nouvelle (d'inspiration communiste) (Garnier, 2011/1)eurent pour projet d'ouvrir une école unique afin d'émanciper les esprits et de réduire les écarts entre classes sociales, mais le projet fut avorté.

Dans un contexte de reconstruction entre les deux guerres mondiales, la formation professionnelle accélérée à visée purement économique est de rigueur tant le besoin d'une main d'œuvre qualifiée est grand. Dans le même temps, l'éducation populaire se déploie non plus en direction des plaisirs après un dur labeur comme au XVIII et XIX^{e} siècle, mais en direction de la culture considérée comme un facteur de progrès. C'est aussi le temps de l'éducation ouvrière et syndicale associée aux premiers droits du travail.

Les années 1970 marque un tournant avec la légifération de la formation désormais définie comme : *« continue et [faisant] partie de l'éducation permanente. Elle a pour objet de permettre l'adaptation des travailleurs au changement des techniques et des conditions de travail, de favoriser leur promotion sociale par l'accès aux différents niveaux de la culture et de la qualification professionnelle et leur contribution au développement culturel, économique et social »*[23]. Ces lois sont la conséquence de l'accélération des progrès techniques et scientifiques générant une société en évolution permanente et à grande vitesse (Les trente glorieuses), et qui plus est soumise à la pression de l'emploi suite aux deux chocs pétroliers (1970-73 et 1979) qui entraînent l'effondrement de l'emploi et un chômage élevé.

Dans ce contexte, le projet de l'Unesco en 1979 sur l'enseignement supérieur en Europe, marquera un tournant dans l'éducation permanente ; il sera annonciateur du modèle de la société de la connaissance, « une société en transformation et qui est consciemment décidée au changement » (rapport Unesco, p. 7)[24]. On retrouve dans ce rapport des éléments rappelant la démarche d'éducation progressive prônée par Dewey (1916), à savoir, « la connexion organique entre l'éducation et l'expérience personnelle » (Dewey, 2018/2016, p. 465, autrement dit dans ce rapport (p. 8-9), « le savoir est vu comme un aspect de l'expérience […] le but de l'éducation est considéré plus en termes d'amélioration de la condition humaine qu'en termes de prouesses académiques, de parchemins ou de prestige social ». Le rapport oppose le savoir enseigné et statique au savoir utilisé et dynamique, il met l'accent sur le hiatus entre apprendre et faire, préconisant des savoirs intégrés plutôt que disciplinaires. En effet, face à « l'explosion des connaissances […] et à la rapidité du changement technologique et sociale », l'École doit dépasser sa tradition académique et intellectuelle pour s'orienter vers des savoirs utiles dans l'intérêt de l'entreprise, de l'économie, mais aussi pour « permettre à chacun de conserver une maîtrise et une emprise sur sa vie active, professionnelle et extraprofessionnelle » (p. 19).

[22] Richez J.-C., 2018, *Les universités populaires en France. Un état des lieux à la lumière de trois expériences européennes : Allemagne, Italie et Suède,* INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude.

[23] Loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente

[24] Enseignement supérieur en Europe, Unesco, Bucarest, Centre européen pour l'enseignement supérieur, vol. IV, n° 4.

Published in : Laurence Bergugnat et Loïc Lerouge (dir.), *Revue Education, Santé, Sociétés, Vol. 7, No. 2 "La santé au travail : une question d'éducation et de formation ?"*, Editions des archives contemporaines,
ISSN : 2425-617X, ISBN : 9782813003836, doi : 10.17184/eac.9782813003836

Ainsi, au vu « des progrès scientifiques et technologiques et aussi du développement socio-économique et du besoin de connaissances nouvelles et sans cesse mises à jour » le concept de formation permanente doit être introduit à l'enseignement supérieur (p. 5) dans le cadre de l'alternance de la formation et du travail. Le modèle de l'individualisation des parcours était ici esquissé du fait que « les méthodes d'enseignement devraient en conséquence être choisies de façon à accroître la responsabilité et les moyens propres des étudiants dans une situation d'apprentissage » (p. 8).

Deux siècles après la permanence du modèle d'une « société éducative », va émerger le modèle d'« une société cognitive » (Carré et Caspar, 2004/2011, p. 6) dans les années 1990[25] prônant le rapprochement entre l'École et l'entreprise dans un objectif de « Croissance, compétitivité et emploi » (commission européenne, 1995, préambule). Désormais, « le travail aura un contenu de plus en plus chargé en tâches nécessitant initiative et adaptation » (p. 7) dans un monde de marchés ouverts et globalisés poussant à la compétitivité générale accompagnée du risque d'une fracture sociale. Ainsi le modèle d'éducation permanente est désormais fondé sur une vision économique et productive à l'appui de la gestion des compétences, passant des *hardskills* (compétences professionnelles par la qualification et le savoir-faire) aux *softskills* (qualités personnelles liées au savoir-être, visant l'adaptabilité, la flexibilité, la réactivité, la créativité, la compétitivité, la talentuosité, la responsabilité, et l'autonomie (Le Garrec, 2021).

Si le modèle éducatif du passé mettait en avant les salariés et les citoyens pour développer leurs connaissances et leur cultures dans une hétéronomie, le modèle cognitif de l'« apprenance » vise l'apprentissage par les sujets sociaux eux-mêmes placés dans des dispositifs de différenciation et de personnalisation et assujettis de plus à la gestion de leurs compétences, devenant « responsables de leurs apprentissages » et « entrepreneurs d'eux-mêmes » (Carré, 1995). Ainsi du formé supposé passif on est passé à l'apprenant supposé actif, enjoint à devenir gestionnaire de son employabilité (via par exemple le compte personnel de formation) dans un « *rapport au savoir pro-actif, anticipateur et quasi-existentiel* » (Carré, p. 9) exigeant de s'engager dans une démarche d'« apprenance ».

Or, la formation doit-elle être réduite au cadre professionnel dans un but utilitariste ? On peut trouver une réponse chez le sociologue allemand Hartmut Rosa qui soutient une formation à la relation au monde, l'enjeu n'étant pas « le perfectionnement individualiste et atomiste de soi […] mais l'ouverture et l'instauration d'axes de résonnances » (Rosa, 2018, p. 276) entendus comme « des fragments de monde résonnants » (p. 223) qui ont trait aux relations sociales (amitié, intimité, et relations politiques), au monde matériel et enfin à l'existence et à la vie. Nous nous appuyons donc sur ce concept de résonnance pour interroger la nouvelle donne « économico-pédagogique » qui a pénétré l'École depuis la promotion de la société cognitive, ou dite de la connaissance[26], par de grands organismes (Conseil économique et social, 1994 ; Commission européenne, 1995 ; OCDE, 1996 ; UNESCO, 1996).

[25] Commission européenne (1995). *Enseigner et apprendre vers la société cognitive*, Luxembourg.

[26] La première massification de la connaissance s'est produite entre le Moyen Âge et la Renaissance, avec l'invention de l'imprimerie par Gutenberg et la seconde massification a surgi avec les nouvelles technologies de communication et d'information.

Published in : Laurence Bergugnat et Loïc Lerouge (dir.), *Revue Education, Santé, Sociétés, Vol. 7, No. 2 "La santé au travail : une question d'éducation et de formation ?"*, Editions des archives contemporaines,
ISSN : 2425-617X, ISBN : 9782813003836, doi : 10.17184/eac.9782813003836

Ainsi, « il ne suffit plus que chaque individu accumule au début de sa vie un stock de connaissances, où il pourrait ensuite puiser indéfiniment. Il faut surtout qu'il soit en mesure de saisir et d'exploiter d'un bout à l'autre de son existence toutes les occasions de mettre à jour, d'approfondir et d'enrichir cette connaissance première, et de s'adapter à un monde changeant » (Delors, 1996)[27]. Toutefois, pour s'adapter, encore faut-il répondre aux exigences du modèle dominant inégalitaire et performant structuré autour « des capacités d'apprendre et de la maîtrise des savoirs fondamentaux qui situeront de plus en plus les individus les uns par rapport aux autres dans les rapports sociaux. La position de chacun dans l'espace du savoir et de la compétence sera donc décisive. Cette position relative, que l'on peut qualifier de rapport cognitif structurera de plus en plus fortement nos sociétés » (Conseil de l'Europe, 1995).

Or, cette récente et nouvelle structuration ne se développe pas sans dommage, comme en témoigne le philosophe Pascal Chabot (2013) dans son livre « Global burnout », voyant dans cet épuisement une maladie de la relation entre l'individu et la société, nous invitant à trouver des issues viables, à nous ouvrir à la métamorphose. De plus, pour Rosa (2018, *id.*, p. 269), le problème central du travail aujourd'hui qui se joue dans les combats syndicaux pour de meilleurs salaires et conditions de travail relèverait avant tout du « désir de défendre la relation de résonnance avec la matière contre les impératifs délétère du tout-économique » jusqu'à l'économie de la connaissance basée en grande partie sur les technologies de l'information et de la communication. Or, pour Rosa comme pour les ergonomes et les différents courants de la psychologie portés sur l'analyse du travail (Clot, Dejours), « les travailleurs désirent profondément bien faire leur travail et donner voix au matériau […] mais il arrive un moment de saturation où ils perdent le contact intime avec leur activité » (Rosa, *ibid.*, p. 269). C'est bien pour cette raison d'ailleurs que Matthew B. Crawford (2016) fait « l'éloge du carburateur » dans son essai sur le sens et la valeur du travail, heureux de reprendre les choses en main, à savoir les réparations de motos, après avoir été un travailleur de la connaissance dans un *think tank* à Washington, considérant que « la disparition des outils de notre horizon éducatif est le premier pas sur la voie de l'ignorance totale du monde d'artefacts que nous habitons » (p. 7).

Le temps est sans doute venu de nous interroger en profondeur sur le travail en ce début de XXI^{e} siècle au cœur des transitions écologiques, environnementales et sociétales à opérer et voir quel type d'éducation/formation permettrait de penser le travail comme un axe de résonnance porteur d'une vie bonne au travail, permettant de « se sentir portés et protégés dans un monde accueillant et responsif » (Rosa, p. 40). Un champ des possibles s'est ouvert en 2016 *via* la campagne lancée par l'Agence européenne de santé et sécurité au travail sur la création de lieux de travail sain parce qu'« un vieillissement en bonne santé au travail implique que les travailleurs vivent bien, travaillent bien et vieillissent bien »[28]. Il en va de même pour la recommandation d'un travail décent défini ci-avant (voir p. 6), une utopie du XXI^{e} siècle ?

Le débat reste donc ouvert sur les modèles et visées de l'éducation/formation à la santé au travail. À l'heure où nous rédigeons ce texte, la pandémie de Covid 19 sévit

[27] Rapport de l'UNESCO pour l'éducation au XXI^{e} siècle.

[28] http://publications.europa.eu/resource/cellar/42d610b5-d9f8-11e5-8fea-01aa75ed71a1.0014.02/DOC_1

Published in : Laurence Bergugnat et Loïc Lerouge (dir.), *Revue Education, Santé, Sociétés, Vol. 7, No. 2 "La santé au travail : une question d'éducation et de formation ?"*, Editions des archives contemporaines,
ISSN : 2425-617X, ISBN : 9782813003836, doi : 10.17184/eac.9782813003836

toujours dans le monde. Ce moment global et inédit depuis la Deuxième Guerre mondiale impacte le travail dans des conditions et exercices bouleversés. Les rapports au travail, aux collectifs, aux valeurs, à l'éthique et aux politiques sont troublés. Tandis que le terme de « travail en mode dégradé » semble devenir le vocable commun aux travailleurs, il est probable que les conditions actuelles et à venir fassent émerger de nouvelles questions de santé au travail. Il est de même souhaitable de tirer profit de ce moment historique pour en recueillir l'émergence de nouveaux rapports au travail et aux collectifs de travail, et de déterminer en quoi l'éducation/formation peut jouer un rôle prépondérant dans ces transformations. En effet, la crise sanitaire, sociale et politique que nous traversons s'annonce durable et lève le voile sur les insuffisances et/ou les forces dans ces trois domaines, qui ont pu conduire à des gestions de crise plus ou moins efficaces et tenables pour les travailleurs, et plus particulièrement pour celles et ceux dits en « première ligne » par rapport à la diffusion du virus.

La richesse des articles de champs disciplinaires variés (médecine du travail, gestion, sciences de l'éducation et de la formation, ergonomie, philosophie) donne à ce numéro une coloration plurielle fondée sur l'existence de différents niveaux de réalité, régis par des logiques différentes qui ouvrent sur des controverses fécondes pour continuer à explorer l'éventail des possibles en éducation/formation à la santé au travail à partir des enjeux suivants :

Un enjeu d'émancipation par l'éducation et la formation des sujets et acteurs au sein de collectifs de travail qui interroge les modèles économiques et leur lien avec le bien-être au travail, mais aussi les modèles organisationnels et managériaux qui sous-tendent la réalisation du travail : logiques gestionnaires, bureaucratiques, d'optimisation et de performance, de compétitivité, mais aussi de nouvelles logiques comme la digitalisation du travail, l'organisation agile, réactive, innovante, l'autonomisation des travailleurs, à contrario du modèle de la collaboration-coopération (par exemple, les sociétés coopératives). Au regard de ces modèles, il sera donc pertinent d'interroger les types d'*empowerment* à la suite de Prévost (2010) ainsi que les conditions du pouvoir d'agir des individus et des collectifs. En quoi ces différents modèles soutiennent-ils la santé des professionnels ou au contraire l'entament ? Quelle place donnent-t-ils à la performance et compétitivité de l'entreprise au regard de la santé ?

Un enjeu éthique par rapport aux conditions de vie et de travail inégalitaires, comme dans le cas par exemple de *l'ubérisation,* et plus largement avec la question de la transition écologique à l'œuvre qui s'inscrit dans les dimensions à la fois sociales et de santé, mais aussi éthiques et politiques. Il s'agira ici de montrer en quoi les liens entre travail et santé au travail peuvent être un véritable miroir révélateur des sociétés dans leur fonctionnement, dans leurs forces et faiblesses et à tous les niveaux : politique, juridique, éthique et sociale.

Le présent dossier a donc pour objectif de questionner les enjeux d'éducation et de formation soutenant la santé au travail. Ces enjeux s'expriment dans le contexte actuel de pandémie et questionnent notamment l'éducation et la formation sur la manière d'engendrer un développement de l'identité professionnelle, ici à travers l'exemple de la collecte des déchets (Piccardi, Marcel et Aussel). Il s'agira aussi de saisir comment la situation actuelle majore en effet le stress lié au travail et concerne tous les types

Published in : Laurence Bergugnat et Loïc Lerouge (dir.), *Revue Education, Santé, Sociétés, Vol. 7, No. 2 "La santé au travail : une question d'éducation et de formation ?"*, Editions des archives contemporaines,
ISSN : 2425-617X, ISBN : 9782813003836, doi : 10.17184/eac.9782813003836

de travailleurs. Les managers sont également concernés et en responsabilité des cas d'épuisement professionnel (« *burn-out* ») que peut générer un travail trop intense. Ainsi, l'éducation et la formation peuvent être envisagées de manière à sensibiliser les supérieurs hiérarchiques sur ces questions relatives aux risques psychosociaux au travail puis à les placer face à leurs responsabilités (Picard et Jaussaud). En outre, concevoir une approche de la santé au travail par l'éducation implique aussi de faire le lien entre les notions de valeurs et le bien-être au travail. Cette question est abordée à travers le cas des professeurs d'EPS interrogeant le poids des valeurs qui leurs sont propres et prioritaires au regard de variables telles que les relations avec les collègues et l'ambiance de la classe. Les conclusions issues de ces analyses ouvriront des perspectives d'enrichissement de la formation des professeurs d'EPS (Llena, Joing et Mikulovic). Cette étude sera complétée par un point de vue qui, en opérant un pas de côté au sein de ce dossier, propose une modélisation des conceptions en santé concernant les études d'ostéopathie qui amène à engager une réflexion visant de futurs travailleurs indépendants sur leur manière de mieux appréhender l'exercice de leur métier en intégrant un nouvel outil en éducation à la santé (Javerliat, Pizon et Gerbaud).

La pandémie n'est pas seulement une crise sanitaire et de la difficulté à articuler santé publique et santé au travail, elle est aussi une crise du travail. Pour répondre à l'urgence du moment, les réorganisations se sont réalisées par le bas. L'intervention en milieu de travail (notamment en ergonomie) peut favoriser l'intégration de l'expérience du travail dans la gouvernance des organisations du travail. Or, la conception et la formation à l'intervention en milieu de travail aura un rôle à jouer pour favoriser cette approche (Coutarel, Pueyo, Lacomblez, Delgoulet et Barthe). Traverser cette crise permet aussi de mettre en lumière un processus de renouvellement des relations entre les services de santé au travail et les entreprises, mais aussi le rôle prépondérant de l'éducation et de la formation dans les transformations attendues du système de santé au travail de demain (Fantoni Quinton). Enfin, en guise d'analyse conclusive, la notion de « vivre en santé » au travail, sera traitée de manière à montrer que, individuellement et collectivement, la santé est en perpétuelle construction et développement. L'éducation et la formation à la santé au travail seraient donc un vecteur d'association des travailleurs à la promotion de la santé dans leurs entreprises en les rendant perméables à de nouveaux apprentissages en santé, *a fortiori* au travail (Prévot-Carpentier).

Références bibliographiques

Askenazy, P. (2004). *Les désordres du travail.* Paris : Seuil.

Beck, U. (1986, trad. 2001). *La société du risque.* Paris : Aubier.

Canguilhem, G. (1966, éd. 2013). *Le normal et le pathologique.* Paris : Presses Universitaires de France.

Carré, P. (1995). L'apprenance : rapport au savoir et société cognitive. Dans J. Boissonat, *Le Travail dans vingt ans.* Rapport du Commissariat Général au Plan.

Carré, P. et Caspar, P. (Dir. 2011). *Traité des sciences et des techniques de la formation.* Paris : Dunod.

Chabot, P. (2013). *Global burnout.* Paris : Presses Universitaires de France.

Clot, Y. (2008, 3e éd. 2010). Travail et pouvoir d'agir. Paris : Presses Universitaires de France.

Published in : Laurence Bergugnat et Loïc Lerouge (dir.), *Revue Education, Santé, Sociétés, Vol. 7, No. 2 "La santé au travail : une question d'éducation et de formation ?"*, Editions des archives contemporaines,
ISSN : 2425-617X, ISBN : 9782813003836, doi : 10.17184/eac.9782813003836

Clot, Y. (2016). Clinique, travail et politique. *Travailler,* 2(2), 91-106.

Crawford, M. B. (2009). *Éloge du carburateur*. Paris : La Découverte.

Dab, W. (2008). Rapport sur la formation des managers et ingénieurs en santé au travail. Douze propositions pour la développer. *La documentation française*, Ministère du travail.

Dejours, Ch. (1998). *Souffrance en France. La banalisation de l'injustice sociale*. Paris : Le Seuil, Coll. Essais.

Dewey, J. (1916, éd. 2018). *Démocratie et éducation*. Paris : Armand Colin.

Giddens, A. (1994). *Les conséquences de la modernité*. Paris : L'Harmattan.

Gollac, M. (2005). L'intensité du travail : formes et effets. *Revue économique*, 56(2), 195-216.

Le Garrec, S. (2020). *Les servitudes du bien-être au travail*. Paris : Ères.

Léoni, L. (2017). Histoire de la prévention des risques professionnels. *Regards*, 1(1), 21-31.

Lerouge, L.et Badel, M. (2020). Les maladies professionnelles cent ans après : reconnaissance et indemnisation, des défis toujours actuels. *Droit social.*, 12, 975-984.

Martin, P. (2018). Les coûts du risque une vieille histoire. *Risques*, 113, 101-106.

Prévost, B. (2010). Lève-toi et marche ! : les injonctions de l'*empowerment*. *Économie et institutions, 14* URL : http://journals.openedition.org/ei/218

Romieux, Y. (2001). Inspection des coffres de médicaments. *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, 331.

Rosa, H. (2014). *Aliénation et accélération*. Paris : La Découverte.

Rosa, H. (2018). *Résonance. Une sociologie de la relation au monde*. Paris : La Découverte.

Théry, L. (Dir.) (2006). *Le travail intenable. Résister collectivement à l'intensification du travail*. Paris : La Découverte.

Van den Broucke, S. (2017). La littératie en santé : un concept critique pour la santé publique. *La santé en action*, 440. Saint-Maurice : Santé Publique France.

Vigarello, G. (1999). *Histoire des pratiques de santé : le sain et le malsain depuis le Moyen Âge*. Paris : Le Seuil.

Published in : Laurence Bergugnat et Loïc Lerouge (dir.), *Revue Education, Santé, Sociétés, Vol. 7, No. 2 "La santé au travail : une question d'éducation et de formation ?"*, Editions des archives contemporaines,
ISSN : 2425-617X, ISBN : 9782813003836, doi : 10.17184/eac.9782813003836